

Garantie limitée

Produits SharkBite®, Cash Acme®, HoldRite®, John Guest®, Eastman^{MC}, EZ-Flo^{MC}

Éléments couverts par la garantie

Sous réserve des conditions exposées dans la présente, RWC (aux États-Unis, Reliance Worldwide Corporation et au Canada, Reliance Worldwide Corporation (Canada) Inc.), garantit aux propriétaires de biens immeubles aux États-Unis et au Canada que les produits SharkBite® et Cash Acme® suivants sont exempts de tout vice de matériau et de fabrication pour la période de garantie applicable, lorsque ces produits sont utilisés et installés conformément aux exigences énoncées dans la présente. Cette garantie limitée est en vigueur pour les installations effectuées après le 1^{er} mai 2026 et s'applique aux produits installés dans le pays où le produit a été acheté.

Une preuve d'achat est exigée pour valider la période de garantie. Si aucune preuve d'achat n'est disponible, le début de la période de garantie sera établi par défaut à la date de fabrication de chaque produit. S'il est impossible de déterminer la date de fabrication du produit visé par le vice présumé, une preuve d'achat sera requise.

Étendue de la garantie

Cette garantie limitée s'applique aux réseaux de plomberie admissibles intégrant des produits RWC pour former un système complet (ci-après, le « Réseau »). Aux fins de cette garantie limitée, un Réseau admissible comprend les tuyaux et raccords en PEX de marque SharkBite® utilisés avec les produits de raccordement et de plomberie complémentaires fabriqués par RWC et ses marques affiliées, notamment : SharkBite®, HoldRite®, Cash Acme®, John Guest®, Eastman® et EZ-FLO®.

Si le Réseau est installé conformément aux directives d'installation, aux spécifications techniques et aux normes de plomberie applicables, RWC garantit qu'il sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie applicable.

Cette garantie limitée couvre également les points de raccordement et d'interface entre les produits RWC de différentes marques, à condition que tous les composants soient fabriqués par RWC et installés conformément aux instructions RWC publiées et aux normes applicables. Lorsque ces conditions sont remplies, l'installation est considérée comme un Réseau de plomberie complet et couvert par une seule garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas dans les cas suivants :

1. Produits de fabricants autres que RWC et ses marques;
2. Réseaux dans lesquels des produits RWC sont raccordés à des produits d'autres fabricants à des points critiques;
3. Dommages ou défauts résultant d'une installation incorrecte, d'une mauvaise utilisation, d'un usage abusif, de modifications, du gel, d'un incendie ou d'un cas de force majeure;
4. Installations non conformes aux codes de plomberie en vigueur ou aux directives d'installation de RWC.

Toutes les autres modalités, conditions, exclusions, limitations de responsabilité et recours décrits ailleurs dans la présente garantie limitée s'appliquent également aux Réseaux couverts en vertu de la présente section.

Conditions de la garantie

1. Tous les produits doivent être installés en conformité avec les codes applicables, avec les bonnes pratiques en matière de plomberie et avec les exigences locales, provinciales et fédérales. Les produits doivent être installés dans une application d'eau potable ou de chauffage rayonnant, sauf si un réseau d'eau non potable est explicitement permis dans la documentation pertinente du produit.
2. L'installateur doit utiliser des techniques de construction conformes avec les codes applicables pour installer le produit concerné, et utiliser le produit selon les paramètres de conception spécifiés dans les directives d'installation et notes techniques pour le système applicable. Ces pratiques doivent inclure un essai de pression avant le coulage du béton ou de tout autre recouvrement, ainsi que l'utilisation d'enveloppes externes pour protéger les raccords en laiton dans les installations souterraines. Le non-respect des directives d'installation du fabricant lors de l'installation de produits RWC annule toutes les garanties applicables et peut entraîner des dégâts d'eau importants.
3. Les produits doivent en tout temps être utilisés en conformité avec leur utilisation prévue et dans des installations et des environnements correspondants aux spécifications matérielles et de conception. En outre, les produits ne doivent pas être installés dans un réseau pouvant fonctionner à des températures ou des pressions pouvant dépasser les valeurs nominales indiquées sur le produit, l'emballage ou les directives d'installation.
4. Des conditions additionnelles spécifiques à chaque produit et applicables à cette garantie limitée et à la période de garantie se trouvent à la section « DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE PRODUIT ».
5. Sans limiter la portée de ce qui précède, cette garantie limitée ne s'applique pas et vous ne disposez d'aucun droit de remboursement si le défaut du produit ou les éventuels dommages en résultant sont causés par : (a) des modifications, une manipulation inadéquate, de la négligence, des dommages accidentels, des dommages causés par le gel (il est expressément entendu qu'un défaut causé par le gel de liquide dans un tuyau ne constitue pas un vice de matériau ou de fabrication et ne sera pas couvert par cette garantie) ou de réparations non autorisées ayant pour résultat des dommages aux produits sous garantie; (b) une exposition à des substances chimiques, d'autres substances ou des conditions corrosives nocives, non autorisées ou imprévues; (c) une exposition au rayonnement ultraviolet; (d) une installation inadéquate, y compris le non-respect des directives d'installation souterraine; (e) des dommages causés par des conditions de fonctionnement anormales, y compris l'exposition à des pressions et des températures dépassant les valeurs nominales du produit; (f) l'absence de tests adéquats ou l'échec de méthodes d'essai courantes (y compris l'essai de pression) après l'installation et avant la mise en service du produit ou système; (g) des composants non fabriqués ou vendus par RWC; ou (h) des causes naturelles comme des séismes, des incendies, des inondations ou la foudre.
6. Bien que RWC fournisse un réseau de plomberie visant à faciliter une installation complète, des tuyaux et raccords d'autres fabricants peuvent être intégrés à n'importe quelle installation, à condition que la fabrication de ces tuyaux et raccords soit conforme aux normes de l'ASTM et de CSA applicables et que le produit ait été certifié par un organisme d'essais indépendant reconnu. Le produit RWC de l'installation en question continuera d'être couvert par la garantie. RWC ne sera responsable que des produits RWC pour lesquels une preuve de vice de matériau ou de fabrication a été établie. Les problèmes liés aux produits d'autres fabricants doivent être signalés au fabricant en question.

Garantie limitée

Produits SharkBite®, Cash Acme®, HoldRite®, John Guest®, Eastman^{MC}, EZ-Flo^{MC}

Pour demander un entretien

Afin d'être éligible pour un entretien couvert par la présente garantie, vous devez retourner le produit défectueux à RWC pour inspection et tests, dans les trente (30) jours suivant la détection du défaut ou du bris, à l'endroit où le produit a été acheté (frais d'expédition prépayés). Si le vice présumé implique un raccord ou un joint avec un produit RWC, le raccord doit être retourné avec une section de tuyau toujours insérée. Vous devez inclure le numéro de modèle du produit, la date d'achat, une preuve d'achat et une description du défaut ou vice présumé. Les produits retournés sans frais d'expédition prépayés seront refusés. Pour toutes questions ou demandes, composez le 1-888-820-0120 au Canada ou le 1-877-700-4242 aux États-Unis.

Que fera RWC?

Si, après inspection, il est déterminé que la défaillance du produit couvert par la présente garantie est dû à un vice de matériau ou de fabrication durant la période de garantie spécifiée, RWC réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, sans frais, le produit défectueux durant les heures de travail normales et par l'entremise d'un commerce déterminé par RWC.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent document, si RWC détermine que des dommages subis par un bien immeuble dans lequel un produit défectueux était installé ont été directement causés par une fuite ou un défaut causés par un vice de matériau ou de fabrication affectant un produit RWC couvert par cette garantie limitée et survenant dans les dix premières années suivant la date d'achat ou durant la période de garantie application, soit la moins longue des deux périodes, et si des actions raisonnables ont été promptement entreprises afin de limiter ou de mettre fin aux effets de la fuite ou du défaut, et ce, dès sa découverte, RWC remboursera au propriétaire du bien endommagé les frais raisonnables encourus pour la réparation ou le remplacement d'éléments incluant le revêtement de plancher, la cloison sèche, la peinture ou tout autre bien immeuble endommagé par la fuite causée directement par le produit RWC installé par un entrepreneur en plomberie certifié et affecté par un défaut présumé. Sous réserve des dispositions précédentes et à moins d'une autorisation écrite de RWC, RWC ne rembourse aucuns frais encourus pour le transport, le déplacement, la main-d'œuvre, les réparations ou tout autre travail associé au retrait ou au retour de produits défectueux et à l'installation de produits de remplacement.

La date d'achèvement du projet correspond à la date à laquelle le bâtiment ou l'installation où sont installés les produits RWC concernés reçoit le certificat d'occupation définitif délivré par l'autorité gouvernementale compétente. Si un Réseau RWC est utilisé, les dommages causés aux biens immobiliers sont couverts pendant la durée indiquée dans la colonne « Garantie limitée », ou pendant 10 ans, la période la plus courte étant retenue. Cette garantie constitue le seul et unique recours en cas de produit défectueux.

Éléments non couverts par cette garantie

RWC ne sera pas responsable des autres dommages accessoires, indirects, contingents, spéciaux ou consécutifs, y compris, sans s'y limiter, les pertes financières, la perte de profit ou les coûts de réparation et de remplacement d'autres biens endommagés si ces produits garantis ne fonctionnent pas correctement, les autres coûts résultant de frais de main-d'œuvre, de délais, de vandalisme, de négligence, de contamination causée par une substance étrangère, de dommages causés par des conditions de l'eau défavorables, des milieux chimiques défavorables ou par toute autre circonstance hors du contrôle de RWC. Cette limite s'applique même si Reliance Worldwide Corporation aurait pu prévoir ou a été informée de la possibilité de tels dommages. Cette garantie sera nulle en cas d'une application ou d'un usage inappropriés, d'abus ou d'une application ou d'une installation inadéquate du produit. Après une période de dix ans suivant la date d'installation, tout solde de la période de garantie, le cas échéant, ne pourra être cédé ou transféré. RWC ne garantit pas l'intégrité et le travail de l'entrepreneur et de l'installateur.

Autres renseignements

Certains États et provinces interdisent les limites imposées sur la durée d'une garantie tacite, tandis que d'autres interdisent l'exclusion ou les limites imposées sur les dommages accessoires ou consécutifs. Par conséquent, les limites décrites ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre situation. Cette garantie limitée vous donne des garanties juridiques spécifiques et vous pourriez bénéficier d'autres droits, selon l'État ou la province dans lequel vous résidez. Vous devez consulter les lois applicables à votre État ou province afin de déterminer vos garanties.

DANS LA MESURE OÙ CETTE DISPOSITION EST CONFORME AUX LOIS PROVINCIALES ET FÉDÉRALES APPLICABLES, LA GARANTIE EXPRESSE STIPULÉE AUX PRÉSENTES CONSTITUE LA SEULE GARANTIE FOURNIE PAR RWC, RELATIVEMENT AUX PRODUITS SHARKBITE® ET CASH ACME®, ET RWC N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRÈS OU TACITE, ET PAR CONSÉQUENT, DÉNIE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRÈS OU TACITE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

Cette garantie limitée, ainsi que toute réclamation découlant d'une violation de contrat, d'une violation de cette garantie, d'un délit ou de toute autre réclamation découlant de la vente ou de l'utilisation des produits de RWC, est régie et interprétée conformément aux lois de l'État de la Géorgie. Aucune action entreprise par RWC relativement aux dispositions de cette garantie limitée ne pourra être interprétée comme une reconnaissance de responsabilité ou comme une indication que le produit ne convient pas à son utilisation prévue.

Durée de la garantie limitée et conditions spécifiques à chaque produit

Catégorie	Produits	Durée de la garantie limitée	Conditions
Systèmes de raccordement SharkBite	Raccords de dilatation en laiton et en plastique SharkBite, utilisés avec tuyaux en PEX-a SharkBite et bagues de renforcement SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : - Tuyaux PEX-a SharkBite - ASTM F876/CSA B137.5 - Bagues de renforcement SharkBite – ASTM F1960
	Raccords en laiton et raccords polymère/PEX cannelés SharkBite, utilisés avec tuyaux en PEX SharkBite et colliers/brides SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : - Tuyaux PEX SharkBite - ASTM F876/CSA B137.5 - Bagues de sertissage SharkBite en cuivre – ASTM F1807 ou F2159 - Bagues de serrage en acier inoxydable SharkBite – ASTM F2098
	Raccords de compression pour PEX en laiton et en plastique SharkBite utilisés avec tuyaux en PEX SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : - Tuyaux PEX SharkBite - ASTM F876/CSA B137.5 - Raccord de compression pour PEX SharkBite - ASTM F3347/ASTM F3348
	Raccords EvoPEX de SharkBite utilisés avec tuyaux en PEX SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : Tuyaux PEX SharkBite - ASTM F876/CSA B137.5
	Raccords d'insertion en laiton SharkBite utilisés avec tuyaux en PEX SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : Tuyaux PEX SharkBite - ASTM F876/CSA B137.5
SharkBite	Raccords d'insertion en laiton SharkBite dans les applications avec cuivre, PEX ou PVC-C	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords ProLock de SharkBite utilisés avec tuyaux en PEX SharkBite	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords de compression SharkBite en laiton	Vingt-cinq (25) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Corps de robinets à bille Extrémité de raccordement SharkBite	Deux (2) ans Vingt-cinq (25) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords tressés pour chauffe-eau SharkBite Boyau tressé Extrémité de raccordement SharkBite	Douze (12) ans Vingt-cinq (25) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Collecteurs pour réseaux domestiques de SharkBite	Dix (10) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Tuyaux en PEX SharkBite	Dix (10) ans	Si utilisé avec des tuyaux PEX et bagues de serrage non fabriqués par SharkBite et conformes à ASSE 1061, ASTM F1807, ASTM 2098, ASTM F2159, ASTM F3347 et ASTM F3348.
	Raccords d'insertion en laiton SharkBite dans les applications avec PEHD	Cinq (5) ans	Doit être utilisé avec : HDPE SDR-9 ASTM D2737
	Raccords de dilatation SharkBite en plastique	Cinq (5) ans	Si utilisé avec des tuyaux en PEX-a non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876 CSA B137.5 et bagues de renforcement ASTM F1960
	Raccords de dilatation SharkBite en laiton	Cinq (5) ans	Si utilisé avec des tuyaux en PEX-a non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876 CSA B137.5 et bagues de renforcement ASTM F1960
	Raccords à sertir pour PEX SharkBite en laiton/collecteur en cuivre	Cinq (5) ans	Si utilisé avec des tuyaux PEX non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876 CSA B137.5, PE-RT conforme à ASTM F2769 et brides/bagues ASTM F1807
	Raccords à sertir pour PEX SharkBite en plastique	Cinq (5) ans	Si utilisé avec des tuyaux PEX non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876 CSA B137.5, PE-RT conforme à ASTM F2769 et brides/bagues ASTM F2159
	Raccords de compression pour PEX SharkBite en plastique	Cinq (5) ans	Si utilisé avec tuyaux PEX non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876/CSA B137.5
	Raccords de compression pour PEX SharkBite en laiton	Cinq (5) ans	Si utilisé avec tuyaux PEX non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876/CSA B137.5
	Raccords EvoPEX de SharkBite	Cinq (5) ans	Si utilisé avec tuyaux PEX non fabriqués par SharkBite et conformes à ASTM F876/CSA B137.5
	Mitigeurs thermostatiques SharkBite	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Conduits d'alimentation pour robinets et toilettes SharkBite	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Robinetts d'arrêt SharkBite Max	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Robinetts d'arrêt SharkBite (autres que robinets à insertion)	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Boîtes de raccordement HoldRite	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords cannelés pour chauffe-eau SharkBite Boyau cannelé Extrémité de raccordement SharkBite	Deux (2) ans Vingt-cinq (25) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation, avec : - Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M - PEX – ASTM F876/CSA B137.5 - PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords en POM Quick-Connect de SharkBite	Un (1) an	Doit être utilisé avec : polyéthylène, nylon, PEX ou cuivre mou (rond et en bonne condition)
	Outils SharkBite	Un (1) an	À partir de la date d'achat

Catégorie	Produits	Durée de la garantie limitée	Conditions
John Guest	Raccords ProLock CTS de John Guest	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : • PE-RT – ASTM F2769 • Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M • PEX – ASTM F876/CSA B137.5 • PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccords Speedfit Twist & Lock CTS de John Guest	Vingt-cinq (25) ans	Doit être utilisé avec : • Cuivre–ASTM B 88 tuyau cuivre écroui K, L et M • PEX – ASTM F876/CSA B137.5 • PVC-C – ASTM D2846 ou CSA B137.6
	Raccord Fluid System de John Guest	Un (1) an	Doit être utilisé avec : polyéthylène, nylon, PEX ou cuivre mou (rond et en bonne condition)
	Tuyaux en LLDPE de John Guest	Un (1) an	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
HoldRite	Boîtes de raccordement HoldRite	Dix (10) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	HydroFlame Pro de HoldRite	Deux (2) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Tous les autres produits HoldRite	Un (1) an	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
Cash Acme	Mitigeurs thermostatiques Cash Acme	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Régulateurs de pression Cash Acme	Deux (2) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Soupapes de surpression et soupapes température/pression Cash Acme	Deux (2) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
	Tous les autres produits Cash Acme	Un (1) an	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation
Eastman et EZ-FLO	Connecteurs tressés pour chauffe-eau Eastman	Douze (12) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application d'eau portable
	Réservoirs de dilatation Eastman	Six (6) Years	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et en conformité avec les pressions nominales de fonctionnement spécifiées.
	Connecteurs canelés pour chauffe-eau Eastman	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application d'eau portable
	Connecteurs pour appareils sanitaire Eastman – acier inoxydable, tressés	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application d'eau portable
	Conduits d'alimentation Eastman - acier inoxydable, tressés	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application d'eau portable
	Raccord pour gaz Eastman	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application de gaz, conformément aux spécifications
	Robinetts à bille pour gaz Eastman	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation et pour une application de gaz, conformément aux spécifications
	Robinetts d'arrêt Eastman	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation.
	Boîtes de raccordement Eastman	Cinq (5) ans	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation.
	Tous les autres produits Eastman	Un (1) an	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation.
	Tous les produits EZ-FLO	Un (1) an	Doit être installé en conformité avec les directives d'installation.